ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le vendredi 31 mai 2024
A 19h30
CHAPONNAY (69)

Vérification des pouvoirs et procurations à partir de 18h30.

Représentant de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales : M. Jean-Louis BENHABEROU

Nombre de clubs présents ou représentés : 28 Clubs (10.18%) soit 261 voix (14.62%)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE (T. TONNELIER)

Le Président Thierry TONNELIER prononce l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 19h40. Il souhaite la bienvenue à tous les Clubs et à tous ceux qui ont fait le déplacement.

L'ordre du jour est la modification des statuts de la Ligue afin de pouvoir ouvrir un Centre de Formation par Apprentissage dès la rentrée de septembre 2024.
Avant de passer à ce sujet, il évoque la réussite des finales de secteurs jeunes et seniors, ainsi que les territoriales seniors. Il félicite autant les organisateurs que les participants pour la bonne tenue de ces manifestations.
Il rappelle les évènements à venir :

- Samedi 1er juin 24 : Finales régionales à X, M18F et plus de 18F à Amplepuis
- Samedi 1er juin 24 : Tournoi d'accession à 5 à Portes lès Valence
- Samedi 8 juin 24 : Finales nationales féminines à Bourgoin-Jallieu.
- Samedi 25 juin 24 : Finales régionales jeunes à St Clair du Rhône.

2. PRESENTATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Avant de donner les explications sur la nécessité de modifier les statuts de la Ligue, Le Secrétaire Général donne les chiffres des présents et le nombre de voix et annonce l'impossibilité de procédé au vote puisque le quorum n'est pas atteint.
Par conséquent, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le 29 juin 24 à la suite de l'AG Ordinaire à l'Hôtel de Région de Lyon.

Explication de la nécessité de création de d'un Centre de Formation par Apprentissage :

- Développement d'un grand nombre de centres de formation depuis 2018
- Opportunité d'être le CFA du Rugby sur la ligue AuRA
- Continuer de travailler avec les centres existants en tant que tête de réseau

Le Comité Directeur du 13 mai à validé la création du CFA.

La modification du texte de nos statuts a été proposée par la Direction des Affaires Juridiques et de la Conformité à des fins d'harmonisation sur toutes les ligues.

Dans l'**Article 1 – Forme sociale, objet, durée, siège social**, il convient de rajouter en objet la phrase suivante :

De concourir à la formation des acteurs du rugby, en apprentissage ou non, y compris par le biais de la création de tout organisme à cet effet

Toujours dans le cadre de l'harmonisation, la FFR a proposé une autre modification concernant la possibilité d'organiser les Assemblées Générales en présentiel, en distanciel, ou en mixte.

Le texte à ajouter à l' **Article 9 – Convocation-Réunions-Attributions** est le suivant :

Les débats lors d'une Assemblée Générale peuvent se tenir, quelle que soient les modalités de scrutin :
Physiquement ; ou
De façon mixte, soit une session se déroulant physiquement et par voie dématérialisée, peu important que les opérations de vote se déroulent selon la même plage horaire ; ou
Par voie entièrement dématérialisée.
Il en va de même pour les délibérations indépendamment des modalités de déroulement des débats..

3. AUTRES INFORMATIONS

Profitant de la présence des clubs quelques informations sont partagées :

Ligue :
Tombola : La liste des gagnants est projetée, elle est disponible sur le Bulletin Officiel. La somme totale qui revient aux clubs est de 42000€.

FFR (sous couvert d'une communication officielle après validation en Comité Directeur) :

- Assurances : Même couverture, pas d'augmentation des cotisations
- Certificats médicaux :
  - Suppression pour les mineurs sauf pour les 1ères lignes et les mineurs qui deviendront majeurs en cours de saison.
  - Maintien pour les primaux licenciés majeurs et les 1ères lignes
  - Validité pour 5 ans pour les moins de 35 ans
  - Validité pour 3 ans pour les plus de 35 ans
- Mixité avec placage Rugby Loisir : De grandes avancées par des expérimentations positives
- Plan de lutte contre les incivilités : Construit à partir des actions réalisées dans les ligues, un plan national est mis en œuvre.

Rappel :
- Information reçue pour la migration des adresses mails code@ffr.fr
- Interdiction d'utilisation d'adresses génériques pour les licenciés : Attention, des licences ont été retirées en cours de saison.

Le Président,

Thierry TONNELIER

Le Secrétaire Général,

Olivier FOURNIER